l'Enseignement supérieur et d'exercer, sous sa direction, notamment les fonctions et les responsabilités de celui-ci à l'égard de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, du loisir et du sport.

Le greffier du Conseil exécutif, YVES QUELLET

69585

Gouvernement du Québec

Décret 1296-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux ait pour fonctions de seconder la ministre de la Santé et des Services sociaux et d'exercer, sous sa direction, notamment les fonctions et les responsabilités de celle-ci à l'égard:

- 1° de l'informatisation du réseau de la santé;
- 2° de la protection de la jeunesse et de l'enfance;
- 3° du Secrétariat à l'adoption internationale;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 41-2016 du 28 janvier 2016.

Le greffier du Conseil exécutif, YVES OUELLET

69586

Gouvernement du Québec

Décret 1297-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT la ministre déléguée au Développement économique régional

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), la ministre déléguée au Développement économique régional ait pour fonctions de seconder le

ministre de l'Économie et de l'Innovation et d'exercer, sous sa direction, notamment les fonctions et les responsabilités de celui-ci à l'égard du développement économique régional, et ce, en concertation avec les ministres concernés;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 986-2017 du 11 octobre 2017.

Le greffier du Conseil exécutif, YVES QUELLET

69587

Gouvernement du Québec

Décret 1298-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 9 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale ait pour fonctions de seconder le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor et d'exercer, sous sa direction, notamment les fonctions et les responsabilités de celui-ci à l'égard de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles des ministères, des organismes publics et des entreprises du gouvernement et à l'égard de la transformation numérique de l'administration publique;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 987-2017 du 11 octobre 2017.

Le greffier du Conseil exécutif, YVES OUELLET

69588

Gouvernement du Québec

Décret 1299-2018, 18 octobre 2018

CONCERNANT le Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre: